

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 11 DECEMBRE 2008
A 20H15 AU RESTAURANT COMMUNAL A ECUVILLENS**

Présidence : M. Jean-Denis Chavaillaz
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 100 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes Aline Perriard, Lynda Chenaux MM. Francis Limat et Frédéric Bertschy.
Scrutateurs : M. Grégory Chatton (49) et M. Frédéric Berset (51)

M. Jean-Denis Chavaillaz : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal de Hauterive (FR) vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette septième assemblée de la législature 2006/2011. Une fois de plus nous vous remercions de consacrer un moment de votre temps aux affaires communales et vous souhaitons de passer une soirée instructive et agréable. Je salue en particulier parmi nous ce soir, M. l'abbé et M. Pierre-André Sieber, journaliste à La Liberté

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le procès-verbal de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◇ publication dans la feuille officielle no 48 du 28 novembre 2008 et du 5 décembre 2008, suite à une erreur de Publicitas ;
- ◇ affichage aux piliers publics ;
- ◇ publication dans l'information communale no 2/2008 distribuée le 26 novembre 2008.

On peut également trouver toutes les informations relatives à cette assemblée communale sur notre site internet www.hauterivefr.ch

A notre sens, cette assemblée valablement convoquée est apte à délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. 2 personnes, M. l'abbé et M. Sieber, journaliste.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les scrutateurs vous tendront avant que vous ne preniez la parole.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose M. Grégory Chatton à Ecuwillens et M. Frédéric Berset à Ecuwillens. Je demanderais aux scrutateurs de procéder à leur première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore que le cas échéant et conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, les scrutateurs seront appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé à dépouiller les bulletins de vote en cas de vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès verbal de l'assemblée communale du 2 avril 2008.
- 2 Modifications des règlements communaux
 - 2.1 Règlement sur la gestion des déchets
 - 2.2 Règlement sur la détention et l'imposition des chiens
 - 2.3 Règlement communal sur la distribution de l'eau potable
- 3 Modification des statuts de l'Association des communes du Gibloux (ACG)
- 4 Budget des investissements 2008 – modifications
 - 4.1 Nouveau véhicule d'intervention pour le corps des sapeurs-pompiers
 - 4.2 Nouvelle motopompe pour le corps des sapeurs-pompiers
 - 4.3 Tronçon en séparatif à la route de Posieux, secteur Ecuwillens
 - 4.4 Assainissement dans le secteur Moulin-Neuf
 - 4.5 Rapport de la commission financière
- 5 Budget de fonctionnement 2009
 - 5.1 Rapport de la commission financière
- 6 Budget des investissements 2009 et votes des crédits y relatifs
 - 6.1 Station de pompage de l'école de Posieux
 - 6.2 Réfection du tapis de la route communale, secteur Ecuwillens
 - 6.3 Nouveau raccordement du collecteur des eaux claires, secteur Ecuwillens
 - 6.4 Cadastre des eaux industrielles de la commune
 - 6.5 Travaux d'adaptation du local du feu de Posieux
 - 6.6 Extension du chauffage à distance à la route de l'école
 - 6.7 Rapport de la commission financière
- 7 Désignation des membres de la commission de naturalisation
- 8 Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de cet ordre du jour ? Aucune question.

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 2 avril 2008

M. Jean-Denis Chavillaz : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'informations distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site Internet. En conséquence, nous renonçons à le lire.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

Merci à la secrétaire qui consacre énormément d'énergie à la transcription de ce procès-verbal.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : modifications des règlements communaux

M. Jean-Denis Chavillaz : plusieurs règlements doivent être modifiés pour être soit adaptés à une nouvelle législation cantonale, en l'occurrence le règlement sur la détention et l'imposition des chiens, soit pour répondre à une nécessité communale, c'est le cas pour les règlements sur la gestion des déchets et celui sur la distribution de l'eau potable.

2.1 Règlement sur la gestion des déchets

M. Jean-Denis Chavillaz : pour la présentation de cet objet, je donne la parole à M. Jean-Marie Aebischer, Conseiller communal en charge du domaine « ordures ménagères » du dicastère protection et aménagement de l'environnement.

M. Jean-Marie Aebischer : le règlement actuel date de 2001 et il avait été repris du règlement plus ancien encore de la commune de Posieux. Une révision s'avère nécessaire pour répondre aux exigences légales et financières. La taxe de base actuelle est fixée en fonction de la grandeur de l'habitation et perçue auprès des propriétaires. Nous sommes arrivés au maximum des taxes de base et taxes au sac autorisées par notre règlement communal et il ne permet plus de couvrir les 70% minimum demandés par le canton selon les art. 10 et 23 de la Loi cantonale sur la gestion des déchets. Cette loi stipule :

◆ Art. 23 Taxes communales a) déchets urbains :

¹ La commune prélève une taxe couvrant au moins 70% des frais d'élimination des déchets urbains

² La moitié de cette taxe au moins doit être proportionnelle à la quantité de déchets, calculée selon leur volume ou leur poids.

Le nouveau règlement est basé sur le principe du pollueur payeur. La taxe de base est fixée en fonction du nombre d'adultes de plus de 18 ans par ménage et elle est perçue non plus auprès des propriétaires mais auprès du détenteur de déchets soit les habitants. Le nouveau règlement contient des taxes de base et des taxes au sac qui permettent au Conseil communal de continuer sa mission en respectant le règlement cantonal sur la gestion des déchets.

Nous vous proposons de modifier le règlement communal comme suit :

◆ **Art. 22 Taxe de base**

¹ La taxe de base couvre les frais de collecte et de transport, ainsi que ceux afférents aux collectes sélectives (mise en place des infrastructures, exploitation, renouvellement des installations, etc.) pour autant qu'ils ne soient pas couverts par la taxe au sac ou un plomb. La taxe de base annuelle est perçue auprès des personnes âgées de plus de 18 ans selon le barème suivant :

- ▶ Fr. 75.00 maximum pour une personne adulte seule dans le ménage
- ▶ Fr. 150.00 maximum pour les ménages composés de deux adultes
- ▶ Fr. 200.00 maximum pour les ménages composés de trois adultes et plus
- ▶ Elle se monte au maximum à Fr. 1000.00 par commerce ou entreprise.

Ces montants maximums sont ceux proposés pour le règlement laissant ainsi une marge de manœuvre au Conseil communal, mais ce ne sont pas ceux qui seront perçus.

◆ **Art. 23 Taxe au sac**

¹ La taxe au sac est en fonction de la capacité du sac.

² Les taxes maximales suivantes sont applicables :

- ▶ 17 litres : Fr. 2.00
- ▶ 35 litres : Fr. 4.00
- ▶ 60 litres : Fr. 6.00

Encore une fois, je précise que ce n'est pas le prix qui sera demandé, mais bien la limite autorisée par le règlement.

◆ **Art. 24 Container plombé**

¹ Les containers doivent être plombés en vue de leur collecte.

² Les taxes maximales applicables aux plombs sont fixées à Fr. 60.00 pour les containers de 800 litres.

Le Conseil communal propose pour le budget 2009, les montants suivants :

◆ **Taxe de base** : 1 personne Fr. 50.00 – 2 personnes Fr. 100.00 – 3 personnes et plus Fr. 140.00 et commerces Fr. 160.00.

◆ **Taxe au sac** : 17 litres Fr. 1.40 – 35 litres Fr. 2.60 – 60 litres Fr. 4.00 – plombs Fr. 52.00.

J'ouvre maintenant la discussion.

M. Jean-Claude Knopf, Ecuwillens : je me pose la question, on a Châtillon sur notre territoire, ne serait-il pas possible d'avoir des avantages ?

M. Jean-Denis Chavallaz : il est clair que nous n'avons pas d'avantages à retirer directement par la présence de Châtillon parce que nous sommes soumis au même règlement cantonal que l'ensemble des communes du canton de Fribourg. Nous avons des avantages indirects comme par exemple nous bénéficions pour les déchets verts d'une certaine franchise. Par contre, pour ce qui est des déchets urbains incinérés à Châtillon, nous n'avons pas de tarif spécial. Cependant, il faut savoir que le Conseil communal a négocié avec la SAIDEF un montant assez important de l'ordre de Fr. 50'000.00 par an d'indemnité versée à bien plaisir parce qu'il se trouve sur notre territoire.

M. Germain Daucourt, Posieux : le canton fixe au tonnage le prix des déchets. Nous avons un avantage à Hauterive (FR) d'avoir une usine d'incinération à 3 km. Les frais de transport sont ainsi nettement moindres par rapport à des communes qui sont à 30 ou 40 km.

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est partiellement juste. Pour les déchets incinérés à la SAIDEF, il y a une péréquation intercommunale qui a été mise en place. Nous payons, par solidarité, le même prix que la commune broyarde. Par contre, indirectement de nouveau et grâce à la proximité du site de Châtillon, les matériaux de notre déchetterie que nous livrons à Fricompost ou à la SAIDEF sont à moindre frais.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : peut-on étudier des solutions pour économiser ?

M. Jean-Marie Aebischer : nous avons procédé cette année à une étude neutre d'un organisme genevois qui a analysé notre fonctionnement et qui a rendu son rapport. J'ai également procédé à une étude, depuis 3 ans, de la récolte des déchets qui entrent et qui sortent de la déchetterie. Les résultats vous seront communiqués dans le courant de l'année prochaine.

M. Bernard Morel, Ecuwillens : quelles sont les taxes de base 2008 ?

M. Jean-Marie Aebischer : la taxe de base pour un appartement de moins de 3 pièces est à Fr. 75.00, un appartement de 3 pièces et plus à Fr. 105.00, une maison individuelle Fr. 105.00, une maison individuelle plus studio Fr. 135.00 et les commerces, la plupart, à Fr. 160.00. La taxe au sac est de Fr. 1.10 pour les 17 litres, Fr. 2.00 pour les 35 litres, Fr. 3.40 pour les 60 litres et Fr. 46.00 pour les plombs.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : j'ai fait un petit calcul avant de venir à l'assemblée. Si je prends mon exemple, avec 60 sacs par année à Fr. 2.00 + Fr. 105.00 pour la taxe annuelle, cela représente pour cette année 2008, Fr. 225.00. Par rapport à la nouvelle possibilité de la commune je vais augmenter ce montant à Fr. 440.00 et compte tenu du budget 2009, je paierai Fr. 323.00 et cela représente à peu près Fr. 130.00 d'augmentation. Ce qui veut dire que mon augmentation au niveau professionnel passera dans les poubelles. Je trouve ce nouveau règlement quelque peu discriminatoire. Je m'explique. J'ai une famille avec 2 enfants de plus de 18 ans mais elles sont encore les deux aux études et n'ont donc aucun salaire. Quelle est la différence entre un jeune de moins ou de plus de 18 ans ? Est-ce qu'il utilise plus ou moins les services ? Je suis certain que non si l'on compare avec un enfant de 2 ans à qui il faut éliminer tous les pampers. Je trouve cet état très injuste. Je propose de modifier l'art. 22, al. 2 qui dit que la taxe annuelle est perçue auprès des personnes âgées de plus de 18 ans avec

une mention étudiant non compris. Si le Conseil communal ne propose pas ce changement, je propose à l'assemblée de refuser ce nouveau règlement.

M. Jean-Marie Aebischer : je tiens d'abord à préciser qu'en ce qui concerne les pampers, les gens peuvent les éliminer gratuitement pour autant qu'ils les déposent dans un sac transparent dans les containers des quartiers.

M. Bertrand Kilchoer, Ecuwillens : ok et c'est très bien, mais qui paie l'élimination de ces pampers, c'est la commune.

M. Jean-Marie Aebischer : nous appliquons avec ce système ce qui se fait dans une dizaine de communes avoisinantes, taxe par rapport à la personne, cela va dans le sens du pollueur-payeur.

M. Jean-Denis Chavillaz : le principe du règlement sur les déchets est de faire payer l'élimination des déchets par une taxe. Dans l'idéal avec une couverture de 100%, c'est-à-dire que tous les frais inhérents à la gestion des déchets sont couverts par les taxes. Aujourd'hui on est loin de cette couverture puisque 70% sont couverts par les taxes et 30% par l'impôt général. L'idée du Conseil communal et celle du canton puisqu'on nous impose cette couverture de 70% au minimum, est l'adaptation du règlement communal pour être au plus près de la réalité. Celui qui produit des déchets assume cette production en payant une taxe. C'est la raison pour laquelle nous avons mis cette limite de 18 ans puisque c'est le producteur de déchets qui est prié de participer aux frais d'élimination. C'est toujours difficile de fixer un âge mais nous l'avons mis relativement haut et 18 ans parce que c'est l'entrée dans la majorité.

M. Roger Chenaux, Ecuwillens : il a été dit que la population de Hauterive (FR) avait augmentée de 22%. Est-ce que la vente des sacs officiels a aussi augmenté par rapport à celle de la population ou ce sont uniquement les bennes de la déchetterie qui augmentent ?

M. Jean-Marie Aebischer : juste une précision avant de répondre à M. Chenaux. Si le tarif du nouveau règlement est appliqué, on couvrirait les frais demandés par l'Etat à 72% et la taxe proportionnelle serait à 52%.

Les déchets augmentent en effet plus ou moins proportionnellement à l'augmentation de la population.

M. Germain Daucourt, Posieux : si je me rappelle bien, vous avez dit il y a 4 ans déjà qu'à Hauterive (FR) on triait très bien les déchets. Est-ce que la commune retire au tonnage du tri des citoyens un pourcentage qui est rétrocédé à la commune ou ce sont carrément des déchets à perte ?

M. Jean-Marie Aebischer : vous avez dans le bulletin d'informations sous autres produits de la déchetterie un montant de Fr. 94200.00 et c'est ce que l'on encaisse.

M. Germain Daucourt, Posieux : nous avons donc tout avantage à continuer à bien trier.

M. Jean-Denis Chavillaz : bien sûr, il est très important non seulement pour des questions financières mais également pour le respect de l'environnement de trier un maximum.

M. Stephan Nungässer, Posieux : concernant la déchetterie, on trie tout mais chaque fois qu'on s'y rend, c'est un peu le parcours du combattant. Par exemple, les yogourts. L'emballage est une matière première mais il est refusé. Ne peut-on pas mettre les choses au point et informer les surveillants ?

M. Jean-Marie Aebischer : nous vous proposons ce soir ce règlement sur la gestion des déchets et s'il est accepté, il y aura lieu de procéder ensuite à une réadaptation de notre fascicule « la grenouille » qui explique le triage des déchets.

M. Robert Menoud, Posieux : j'ai été le dictateur de la déchetterie. Nous avons reçu des ordres pour le triage et maintenant on veut tout accepter.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : la taxe pour les entreprises et commerces est de Fr. 1000.00 comme mentionnée dans le règlement ou Fr. 2000.00 comme mentionnée dans le bulletin d'informations ?

M. Jean-Marie Aebischer : cette taxe est bien de Fr. 1000.00 comme mentionnée dans le règlement communal.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : peut-on facilement identifier les étudiants et les apprentis ?

M. Jean-Denis Chavillaz : sur la base du contrôle des habitants, on peut identifier les personnes en formation. En cas de doute, on a toujours la possibilité de demander. Nous allons maintenant passer au vote. Selon la procédure, nous votons d'abord la proposition du Conseil. Si elle est refusée, nous votons la proposition de M. Maurice Seydoux.

M. Dominique Sprumont, Posieux : est-ce que l'on vote tout le règlement ou seulement l'art. 22 al. 2 ?

M. Jean-Denis Chavillaz : nous proposons tout le règlement tel qu'il vous a été présenté. S'il est refusé, une deuxième proposition de tout le règlement avec l'adjonction à l'art. 22 al. 2 proposée par M. Maurice Seydoux.

Au vote à main levée, le règlement sur la gestion des déchets de la commune de Hauterive (FR) tel que présenté dans le bulletin d'informations est refusé (27 oui).

Au vote à main levée, le règlement sur la gestion des déchets de la commune de Hauterive (FR) avec la modification de l'art. 22 al. 2 (exonération des étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans) est accepté à la majorité (49 oui).

2.2 Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

M. Jean-Denis Chavillaz : il s'agit d'une adaptation du règlement communal à la loi cantonale du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens qui précise les obligations des détenteurs et détentrices de chiens. En ce qui concerne l'impôt communal, il n'y a aucun changement mais un nouvel impôt perçu auprès des commerçants au bénéfice d'une patente pour vente de chiens. Ce nouveau règlement abroge évidemment celui du 27 juin 2001.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le règlement sur la détention et l'imposition des chiens est accepté à l'unanimité.

2.3 Règlement communal sur la distribution de l'eau potable

M. Jean-Denis Chavillaz : il ne s'agit pas d'une refonte du règlement mais d'une adjonction et je donne la parole à M. Dominique Zamofing pour vous présenter cet objet.

M. Dominique Zamofing : il s'agit d'un ajout à notre règlement concernant les installations spéciales de protection de type « Sprinkler » (petite douchette qui se déclenche automatiquement lors d'un incendie) pour la défense incendie. Ces installations ne touchent pas les citoyens mais les entreprises. A Hauterive (FR), une seule institution est concernée par ce changement, c'est l'ALP à Posieux. Cette taxe sera perçue par la commune et restituée au Consortium des eaux du Graboz qui garantit la défense incendie sur notre commune.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la modification du règlement communal sur la distribution de l'eau potable est acceptée à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : modification des statuts de l'Association des communes du Gibloux (ACG)

M. Jean-Denis Chavillaz : d'entente avec les autres communes formant l'ACG, nous vous présentons, ce soir les modifications des statuts de cette association. Comme vous l'aurez certainement constaté en lisant le bulletin communal, il ne s'agit pas de modifications fondamentales, mais d'adaptations mineures. Je vous présente maintenant les modifications principales à savoir à l'art. 2 la dénomination « les communes de la région du Gibloux Sarinois que forment toujours les mêmes communes. L'art. 18 le comité de direction décide des dépenses non prévues au budget jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.00 par exercice au lieu de Fr. 25'000.00. Au niveau de la commission sociale décide et contrôle l'application des contrats d'insertion sociale selon les normes de la loi sur l'aide sociale. Les contrôleurs des comptes sont remplacés par l'organe de révision puisqu'il s'agit d'une association de commune. La limite d'endettement de l'Association passe de Fr. 10'000'000.00 actuellement à Fr. 15'000'000.00. L'Association peut contracter des emprunts jusqu'à concurrence de Fr. 2'000'000.00 au lieu de Fr. 1'000'000.00. Le dernier point, les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nette supérieure à Fr. 5'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire conformément à la loi sur les communes. Ce sont les modifications essentielles.

J'ouvre la discussion.

Mme Monique Roggero, Ecuwillens : de quand date l'ancien texte ?

M. Jean-Denis Chavillaz : il a été approuvé en 2004.

Mme Monique Roggero, Ecuwillens : donc en 4 ans vous augmentez les chiffres de 50%.

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est tout à fait juste.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : quelles sont les communes qui font partie de cette association et en quoi est constituée l'assemblée des délégués ?

M. Jean-Denis Chavillaz : les communes qui en font partie sont les 6 communes du Gibloux à savoir : Corpataux-Magnedens, Rossens, Farvagny, Le Glèbe, Vuisternens-en-Ogoz et Hauterive (FR). Nous sommes représentés au comité de direction par Mme Agnès Limat et M. Jean-Marie Aebischer et nous avons droit à 5 délégués (prorata du nombre d'habitants).

La parole n'est plus demandée et nous passons au vote.

Au vote à main levée, la modification des statuts de l'ACG telle que présentée est acceptée à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : modification du budget des investissements 2008

M. Jean-Denis Chavillaz : plusieurs dépenses urgentes ont été engagées par le Conseil communal dans le cadre de l'exercice comptable 2008, alors qu'elles ne figuraient pas dans le budget des investissements. Les bases légales pour ces dépenses se trouvent dans l'art. 90 de la Loi sur les communes dont la teneur est la suivante :

« Lorsque l'assemblée communale ou le conseil général ne peut être réuni à temps, une dépense imprévisible et urgente peut être décidée par le conseil communal. Dans ce cas, la décision du conseil communal est soumise pour approbation à l'assemblée communale ou au conseil général lors de la prochaine séance ».

Le Conseil communal, dans ces cas particuliers, rencontre la commission financière pour lui exposer ses intentions et solliciter un préavis. Ce principe a été appliqué pour les investissements qui vous sont soumis ce soir. Ils sont au nombre de 4 et il s'agit :

1. Nouveau véhicule d'intervention pour le corps des sapeurs-pompiers

2. Nouvelle motopompe pour le corps des sapeurs-pompiers
3. Tronçon en séparatif à la route de Posieux, secteur Ecuwillens
4. Assainissement dans le secteur Moulin-Neuf.

4.1 Nouveau véhicule d'intervention pour le corps des sapeurs-pompiers

Nous avons rencontré une poisse terrible en 2008 puisque notre camion tonne-pompe a rendu l'âme. C'était un modèle de 1971 et bien sûr nous ne trouvons plus, ni sur le marché officiel ni sur le marché gris ou noir, les pièces de rechange pour ce type de véhicule américain. Nous ne pouvions pas prendre le risque de ne plus disposer de camion d'intervention pour les cas d'incendie voire même pour les cas urgents comme des inondations. Nous nous sommes donc résolus à acheter un véhicule qui fera l'objet d'une démonstration à la population dans le courant du mois d'avril 2009. Nous avons également obtenu le feu vert de l'ECAB qui nous a octroyé une subvention de Fr. 224'000.00. Résultat des courses, un montant de Fr. 179'179.10 est à la charge de la commune.

Rapport de la commission financière

M. Benoît Brülhart : Conformément aux attributions décrites à l'art. 97 de la Loi sur les communes (LCO), la commission financière a analysé la proposition de dépense urgente concernant l'acquisition d'un camion d'intervention et d'une motopompe pour la défense incendie d'un montant total selon offre de Fr. 350'000.00. A ce montant, il y a lieu de déduire la subvention de l'ordre de Fr. 144'000.00 demandée à l'ECAB. Le montant d'investissement net s'élève donc à environ Fr. 206'000.00 financé par les capitaux disponibles. Cette dépense imprévisible était urgente en raison de la nécessité de pouvoir disposer en tout temps de moyens efficaces et rapides pour lutter contre tout incendie sur le territoire de notre commune. Etant donné qu'une assemblée communale ne pouvait être réunie à temps, le Conseil communal a la compétence pour décider de cet investissement et ce, conformément aux dispositions de l'art. 90 LCO. Sur la base de la documentation y relative et de la rencontre du 26 mai 2008 avec le Conseil communal, la commission financière a analysé le projet d'investissement et ses coûts.

La commission financière préavis favorablement la dépense de Fr. 350'000.00 pour l'acquisition d'un camion d'intervention et d'une motopompe financée par les capitaux disponibles.

M. Jean-Denis Chavillaz : vous aurez compris que le préavis de la commission financière comprend les deux objets, le camion d'intervention et la motopompe. Nous les avons séparés même si les deux objets concernent le corps des sapeurs-pompiers.

J'ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : le montant des deux objets annoncé par le Conseil communal n'est pas le même que celui annoncé par la commission financière. Je me demande si vous avez la même machine à calculer ?

M. Jean-Denis Chavillaz : M. Jean-Pierre Stirnimann est un fin observateur. La réponse est simple. Entre le moment de la présentation à la commission financière (devis) et le moment de la présentation à l'assemblée nous avons la facture. C'est la raison pour laquelle il y a une petite différence.

M. Christian Tinguely, Posieux : nous avons un système où chaque village doit s'équiper et se protéger contre un incendie, un système que l'on a hérité du moyen âge qui se justifiait à

l'époque par le peu de moyen de communication. Mais a-t-on envisagé pour le futur d'utiliser les synergies entre les différentes communes du Bas-Gibloux pour ces équipements qui sont coûteux et qui sont un besoin mais peu utilisés ?

M. Jean-Denis Chavillaz : la question du regroupement des corps des sapeurs-pompiers est une question actuelle puisqu'au niveau cantonal on planche actuellement sur un projet qui s'appelle « Frifire 2010 ». J'ai appris hier que ce serait 2015. Il s'agit concrètement de faire une analyse au niveau cantonal dans quelle mesure on peut regrouper les corps de sapeurs-pompiers et les cercles de feu en garantissant la présence d'un nombre suffisant de pompiers en cas de feu en particulier la journée et de diminuer les frais dans la lutte contre le feu mais également pour les autres cas d'intempéries. Cette question nous l'avons également posée à l'inspection cantonale du feu, puisqu'il s'agissait de déterminer avant de procéder à l'achat s'il s'avérait nécessaire ou est-ce qu'il était prévu un regroupement dans le cadre du Gibloux. La réponse a été claire, pour Hauterive (FR), plus de 2000 habitants, la présence de deux établissements importants sur son territoire, trois si l'on compte encore le plateau de Châtillon, gardera son corps de sapeurs-pompiers dans le cadre du projet « Frifire 2010-2015 ».

M. Pierre Ginalski, Posieux : si vous recherchez un bon bricoleur pour vendre votre ancien véhicule, je vous signale qu'il existe une revue en Angleterre qui recherche ce genre de véhicule. Je peux vous fournir l'adresse.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci pour le tuyau, mais le corps de sapeurs-pompiers de Farvagny qui dispose du même véhicule est fortement intéressé à reprendre notre véhicule pour la récupération des pièces.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'acquisition du nouveau véhicule d'intervention SP pour un montant total de Fr. 303179.10, financée par une subvention ECAB de Fr. 12400.00 et le prélèvement sur les capitaux disponibles de Fr. 179179.10 est acceptée rétroactivement à l'unanimité.

4.2 Nouvelle motopompe pour le corps des sapeurs-pompiers

Blague à part, la motopompe nous a vraiment lâché. Elle datait de 1949. Nous avons pallié provisoirement à cette défection par une motopompe que le corps de SP de Fribourg a mis à notre disposition. Le Conseil communal a dû alors décider d'acquérir une nouvelle motopompe et a également reçu l'aval de l'ECAB. Le montant du subventionnement s'élève à Fr. 20'000.00. Il reste pour la commune le montant de Fr. 10911.65 financé par les capitaux disponibles.

J'ouvre la discussion.

M. Germain Daucourt, Posieux : est-ce que la commune s'est renseigné auprès du PAA de Romont qui a des motopompes assez récentes. Comme le centre va fermer, il pourrait nous faire cadeau d'une motopompe.

M. Jean-Denis Chavillaz : je suis bien placé pour vous répondre. Il existe effectivement différents matériaux plus utilisés par l'armée et qui sont mis en vente. Mais malheureusement pas le type de motopompe qui nous intéresse. Les troupes de sauvetage de l'armée gardent leur matériel et il existe une bourse au niveau fédéral où il y a de temps en temps ce genre de matériel mais des motopompes qui ont fait la deuxième guerre mondiale et qui sont prêtes à rendre l'âme dès que nous les sollicitons un peu plus que d'habitude. En conclusion, il n'y a pas de possibilité, aujourd'hui, d'acheter du matériel de l'armée à utiliser dans le cadre d'un corps de sapeurs-pompiers

M. Dominique Zamofing : encore une information supplémentaire. Je me suis renseigné auprès de plusieurs fabricants pour trouver des motopompes d'occasion. Ils en existent mais elles coûtent entre 10 et 20000.00 francs et ne sont pas subventionnées par l'ECAB. Alors le compte était vite fait.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'acquisition d'une nouvelle motopompe pour le corps des SP pour un montant total de Fr. 30911.65, financée par une subvention ECAB de Fr. 20'000.00 et le prélèvement sur les capitaux disponibles de Fr. 10911.65 est acceptée rétroactivement à l'unanimité.

4.3 Tronçon en séparatif à la route de Posieux, secteur Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavallaz : pour la présentation de ce 3^{ème} objet, à savoir les travaux complémentaires pour le tronçon en séparatif à la route de Posieux, secteur Ecuwillens, je cède la parole à M. Dominique Zamofing.

M. Dominique Zamofing : concernant ce tronçon en séparatif, nous avons voté l'automne passé un crédit d'investissement de Fr. 160000.00. Nous avons effectué des travaux supplémentaires jusqu'à la croisée « Morel-Terreux » pour un montant de Fr. 40000.00. En même temps, nous avons également voté un crédit pour le collecteur du Grand Marais pour un montant de Fr. 260000.00. Lorsque les soumissions sont rentrées, nous avons attribué les travaux pour un montant de Fr. 125000.00 à forfait. A ce moment, nous avons décidé de profiter d'assainir une partie supplémentaire du village en posant une conduite supplémentaire et en la raccordant au collecteur en aval. Le secteur depuis l'église jusqu'à l'entrée du quartier Les Granges est ainsi assaini.

Rapport de la commission financière

M. Benoît Brülhart : lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2007, un crédit d'investissement de Fr. 160000.00 a été accepté pour la mise en séparatif du bas du secteur du quartier Les Granges à Ecuwillens. Le Conseil communal propose de poser une conduite supplémentaire à la route de Posieux et le raccorder au collecteur en aval. Ces travaux pouvant être exécutés en même temps, une économie importante pourrait être faite sur les frais d'installation de chantier.

La commission financière préavise favorablement la dépense de Fr. 45000.00 pour la pose d'une conduite à la route de Posieux à Ecuwillens, investissement financé par les capitaux disponibles.

M. Jean-Denis Chavallaz : j'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les travaux complémentaires pour la prolongation du tronçon en séparatif à la route de Posieux, secteur Ecuwillens, pour un montant de Fr. 45000.00 financé par le prélèvement sur les capitaux disponibles sont acceptés, rétroactivement, à l'unanimité.

4.4 Assainissement dans le secteur Moulin Neuf

M. Jean-Denis Chavallaz : je donne à nouveau la parole à M. Dominique Zamofing.

M. Dominique Zamofing : nous avons également voté, l'année passée, un crédit pour le collecteur des eaux usées qui se situe en bas de la gravière Châtillon SA. Quand nous avons exécuté les travaux, il y avait en même temps les travaux FRICAD qui passaient au même endroit. Dans le contour de Froideville, l'hiver il y a régulièrement de l'eau qui s'écoule ce qui provoque du gel sur la route. Cette eau vient depuis la route de St Jacques de Compostelle. Nous avons posé un aquo-drain qui récupère l'eau et nous avons créé un

tronçon commun avec FRICAD pour la pose d'un collecteur d'eau claire qui remplace un ancien collecteur qui vient de la gravière de Châtillon SA.

Rapport de la commission financière

M. Benoît Brülhart : dans le cadre des travaux en cours d'exécution dans le secteur dit Moulin Neuf, le Conseil communal propose de saisir l'opportunité d'assainir une conduite dont le remplacement n'a pas été prévu dans la demande d'investissement acceptée le 11 décembre 2007. Compte tenu que les entreprises travaillent déjà sur place, une économie substantielle serait réalisée quant aux frais d'installation de chantier.

La commission financière préavise favorablement la dépense de Fr. 40'000.00 pour l'assainissement d'une conduite dans le secteur du Moulin Neuf, investissement financé par les capitaux disponibles.

M. Jean-Denis Chavallaz : j'ouvre la discussion.
La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les travaux complémentaires d'assainissement d'une conduite dans le secteur du Moulin Neuf pour un montant de Fr. 40'000.00 financé par le prélèvement sur les capitaux disponibles sont acceptés, rétroactivement, à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget de fonctionnement 2009

M. Jean-Denis Chavallaz : le budget de fonctionnement 2009 de la commune de Hauterive (FR) est équilibré. Il prévoit un léger excédent de recette de l'ordre de Fr. 39000.00. L'on constate que les charges progressent de 5.46% par rapport au budget 2008 alors que les recettes augmentent, elles, de 6.43%. D'un point de vue général, les dépenses sont bien maîtrisées. Par contre, les charges liées augmentent en particulier celles découlant d'engagements dans le cadre des diverses associations de communes. L'objectif était d'obtenir un équilibre budgétaire ce qui s'est fait sans trop de difficulté. Le budget de fonctionnement 2009 a été publié dans son intégralité et les positions faisant l'objet d'une différence importante par rapport aux exercices précédents commentées dans le bulletin d'informations. Je ne vais pas vous en donner lecture mais, chapitre après chapitre, vous donner l'occasion de poser vos questions.

Administration : Mme Anne-Claude Savary

Pas de question.

Ordre public : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Enseignement et formation : Mme Agnès Limat

Pas de question.

Culture, loisirs et sport : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Santé : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Affaires sociales : Mme Anne-Claude Savary

Pas de question.

Transports et communications : M. Joseph Gumy

M. Michaël Clerc, Ecuwillens : étant donné que le quartier de La Clé s'est énormément développé, est-ce qu'il est possible de modifier le tracé des bus TPF en les faisant passer par Magnedens ?

M. Jean-Denis Chavillaz : cette question n'est pas vraiment en rapport avec le budget de fonctionnement 2009 mais je donne la parole à M. Joseph Gumy, responsable du dicastère des transports qui va vous rappeler brièvement comment procéder pour demander des modifications de lignes des bus TPF.

M. Joseph Gumy : nous avons déjà discuté de cette éventualité puisque nous avons fait l'expérience lorsque nous avons fermé la route pour les travaux de la route de contournement. Il en ressort que nous augmentons de 1 à 2 minutes les trajets. Cet objet sera discuté dans le cadre de la commission des transports de l'ACG.

M. Jean-Denis Chavillaz : il a bien précisé dans le cadre de la commission des transports de l'ACG. Il va de soi que les demandes formulées par les 5 autres communes ne vont pas nécessairement dans notre sens. En effet, tout le monde demande que sa commune soit desservie de façon plus dense. Nous à Hauterive (FR), nous sommes la commune la mieux desservie et chaque fois que nous proposons une modification, il y a une incidence sur les autres 5 communes. Ce sont donc des négociations qui sont relativement difficiles à mener avec les TPF et que nous avons déjà entamées à plusieurs reprises.

M. Germain Daucourt, Posieux : dans le même ordre d'idée, nous avons la route de contournement qui nous a coûté un saladier, pourquoi ne pas proposer de l'utiliser judicieusement en passant par La Clé et pour rejoindre La Tuffière.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons 100 experts ce soir dans la salle qui tous auront une solution. Nous avons proposé des solutions qui conviennent à l'ensemble des communes du Gibloux.

Protection des eaux: M. Dominique Zamofing

Pas de question

Ordures ménagères, cimetière : M. Jean-Marie Aebischer

Pas de question.

Aménagement du territoire : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts) : M. Jean-Marie Aebischer

Pas de question.

Finances et impôts : M. Jean-Denis Chavillaz

M. Christian Tinguely, Posieux : par rapport au poste « revenu ». En 2007, le revenu réalisé était de Fr. 6'500'000.00 et le budget était fait avant de connaître ce montant. En 2008, le montant était de Fr. 5'300'000.00 et vous proposez pour le budget 2009 un revenu de Fr. 5'600'000.00. Entre 2007 et 2009, il y a de nombreuses constructions donc des revenus supplémentaires. Comment vous l'expliquez ? Y a-t-il eu des entrées exceptionnelles en 2007 ?

M. Jean-Denis Chavillaz : il y a effectivement eu des rentrées exceptionnelles en 2007 grâce aux ventes d'immeubles.

M. Christian Tinguely, Posieux : cela n'explique pas un budget pessimiste.

M. Jean-Denis Chavillaz : il faut savoir que pour les rentrées fiscales, les communes disposent d'un outil que nous donne le canton, l'estimation des rentrées fiscales selon des statistiques de la dernière année calculée définitivement qui est 2006 et ensuite sur cette base nous procédons à une extrapolation pour les rentrées fiscales de la commune. On prend encore en compte quelques particularités propres à chaque commune comme par exemple l'augmentation de la population. Nous sommes au-delà de la progression du canton en matière de fiscalité due uniquement à l'augmentation de la population. Nous ne sommes donc pas pessimiste mais seulement prudent.

Immeubles du patrimoine financier : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Récapitulation :

M. Jean-Denis Chavallaz : en résumé, le résultat de l'exercice se solde par un excédent de produits de Fr. 39'482.00.

Je donne la parole au Président de la commission financière pour son rapport sur le budget de fonctionnement 2009.

M. Benoît Brülhart : la Commission financière a analysé en détail le budget de fonctionnement pour l'année 2009. Lors de la séance du 12 novembre 2008, le Conseil communal a donné des explications détaillées et complètes aux questions soulevées. C'est ainsi que la commission financière est en mesure de remettre son préavis relatif aux objets présentés par le Conseil communal à cette assemblée communale du 11 décembre 2008. Budget de fonctionnement 2008 : notre commune bénéficie toujours d'un bon essor démographique ce qui permet d'envisager une augmentation sensible des rentrées fiscales. Une baisse des charges obligatoires, due notamment à des amortissements importants effectués à la clôture de l'exercice 2007 et au retard de certains investissements en 2008, favorise également cette situation. Par contre, les charges liées du canton et des associations de communes continuent leur progression en rapport avec le nombre croissant d'habitants de la commune. Les commentaires remis avec le budget expliquent la progression du budget 2009 par rapport à celui de 2008. Le budget 2009 prévoit un excédent de produits de Fr. 39'482.00

La Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2009.

M. Jean-Denis Chavallaz : merci M. le Président. Y a-t-il encore des questions au sujet de ce budget de fonctionnement 2009 ?

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2009 se soldant par un excédent de recettes de Fr. 39'482.00 est adopté à l'unanimité.

6 POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2009 et vote des crédits y relatifs

6.1 Station de pompage de l'école de Posieux

M. Jean-Denis Chavallaz : le budget des investissements 2009 de la commune de Hauterive (FR) respecte le plan de législation du Conseil communal et se limite, en ce qui concerne les nouveaux objets 2009, à l'essentiel. A noter que les finances saines de la commune permettent d'autofinancer les investissements prévus. Je donne la parole à M. Dominique Zamofing pour vous présenter cet objet.

M. Dominique Zamofing : la station de pompage de l'école sert à récolter les eaux de drainage, les eaux de la place qui vont en direction de l'ancienne salle communale qui se situe sous l'école et qui a été aménagée en salles de classe. Il est arrivé à 3 reprises que lors de gros orages, la station de pompage refoule les eaux dans le sous-sol de l'école. A l'époque, un coup d'aspirateur et la salle était propre. Maintenant, il y a des parois, du matériel, etc. et il faut réagir. Pour remédier à cet état et évacuer le trop plein, il y a lieu de réaliser une conduite (présentation du tracé).

Rapport de la commission financière :

M. Benoît Brülhart: station de pompage de l'école de Posieux

Montant de l'investissement demandé :	CHF	25'000.00
Montant financé par des capitaux disponibles	CHF	25'000.00

La Commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 25'000.00 pour cet objet.

M. Jean-Denis Chavallaz : merci M. le Président. Je tiens juste à rappeler que le Conseil communal et la commission financière se rencontrent avant l'assemblée pour analyser le budget, pour la présentation des objets et une discussion. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la réalisation de la station de pompage à l'école de Posieux pour un investissement de Fr. 25'000.00 financé par les capitaux disponibles est acceptée à l'unanimité.

6.2 Réfection du tapis de la route communale, secteur Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavallaz : je cède la parole à M. Joseph Gumy.

M. Joseph Gumy : la route qui part à l'intersection de l'aérodrome en direction du Poyet qui date des années 1960 environ et qui a subi les outrages du temps entre autre plusieurs traversées de route a besoin d'une réfection. Nous profiterions d'une modification du collecteur des eaux claires dans ce secteur pour exécuter ces travaux. Nous n'allons pas jusqu'au sommet du réservoir parce que ce tronçon n'est pas équipé en séparatif.

Rapport de la commission financière :

M. Benoît Brülhart : montant de l'investissement demandé Fr. 50'000.00, montant financé par des capitaux disponibles de Fr. 50'000.00.

La commission financière préavise favorablement cet objet.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la réfection du tapis de la route commune, secteur Ecuwillens, pour un montant de Fr. 50'000.00, financé par des capitaux disponibles est acceptée à l'unanimité.

6.3 Nouveau raccordement du collecteur des eaux claires, secteur Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavallaz : cet objet est situé dans le même secteur et sera coordonné avec les travaux de réfection de la route communale. Il s'agit de l'assainissement du réseau des eaux claires dans le cadre de la réalisation du réseau en séparatif dans le secteur ouest d'Ecuwillens. Je cède la parole à M. Dominique Zamofing pour vous présenter ce projet.

M. Dominique Zamofing : il s'agit de vous soumettre la construction d'un collecteur des eaux claires qui nous permettra d'amener les eaux en amont du collecteur et de les envoyer vers la

Glâne. Actuellement, depuis chez André Gumy jusqu'à la ferme de Francis Galley, ces eaux vont dans le collecteur d'eau mélangée qui va à la STEP.

Rapport de la commission financière :

M. Benoît Brülhart : montant de l'investissement demandé Fr. 50'000.00, financement par des capitaux disponibles de Fr. 50'000.00.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 50'000.00 pour cet objet.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'investissement lié au nouveau raccordement du collecteur des eaux claires, secteur Ecuwillens, pour un montant de Fr. 50'000.00, financé par des capitaux disponibles, est accepté à l'unanimité.

6.4 Cadastre des eaux industrielles de la commune

M. Jean-Denis Chavillaz : je donne directement la parole à M. Dominique Zamofing pour l'exposé de ce projet.

M. Dominique Zamofing : ce montant de Fr. 40'000.00 est destiné à mandater un bureau d'ingénieurs qui fera la tournée des entreprises de la commune et qui calculera la quantité de pollution et le type de polluant produit par ces entreprises. Les résultats seront mis sur papier et serviront à refaire la clé de répartition du plateau de Châtillon.

M. Jean-Denis Chavillaz : ce projet permettra d'avoir une vision parfaitement claire de la provenance des eaux industrielles et ainsi procéder à des facturations conformes au principe du pollueur-payeur. C'est une nécessité absolue et l'on se rend compte, surtout quand des propositions de projet dans le secteur de Châtillon comme par exemple le centre d'instruction des sapeurs-pompiers, que ce document nous fait cruellement défaut.

Rapport de la commission financière :

M. Benoît Brülhart : montant de l'investissement demandé Fr. 40'000.00, montant financé par des capitaux disponibles de Fr. 40'000.00.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Ginalski, Posieux : le principe du pollueur-payeur est-il un avantage dans le cas d'une fuite de polluant ?

M. Dominique Zamofing : en cas d'accident dû à une fuite de polluant, en analysant le document du cadastre des eaux industrielles, on connaîtra ainsi le type d'intervention nécessaire.

M. Jean-Denis Chavillaz : en conclusion, une meilleure traçabilité de ces polluants chimiques.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'investissement pour la réalisation du cadastre des eaux industrielles de la commune pour un montant de Fr. 40'000.00, financé par des capitaux disponibles, est accepté à l'unanimité.

6.5 Travaux d'adaptation du local du feu de Posieux

M. Jean-Denis Chavillaz : nous sommes dans le domaine des bâtiments et je donne la parole à M. Jacques Perriard.

M. Jacques Perriard : le local du feu de Posieux situé sous l'accueil extrascolaire est doté actuellement de 3 portes d'origine de plus de 25 ans, portes étroites et qui fonctionnent par un système de poids. L'objectif de cet investissement est de créer un accès plus fonctionnel pour les pompiers et de poser deux portes sectionnelles automatisées. Pour réaliser ces travaux, on doit supprimer deux piliers et en construire un nouveau.

Rapport de la commission financière :

M. Benoît Brülhart : montant de l'investissement demandé Fr. 35'000.00, financé par des capitaux disponibles de Fr. 35'000.00.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 35'000.00 pour cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Stürnimann, Posieux : est-ce qu'il y a des subventions de l'ECAB pour ce genre de transformation ?

M. Jacques Perriard : effectivement, une demande préalable de subvention sera présentée à l'ECAB mais uniquement lorsque l'investissement sera accepté par l'assemblée communale.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'investissement lié à la réalisation de travaux d'adaptation du local du feu de Posieux pour un montant de Fr. 35'000.00 financé par des capitaux disponibles est accepté à l'unanimité.

6.6 Extension du chauffage à distance à la route de l'école

M. Jean-Denis Chavillaz : on arrive ainsi au dernier objet des investissements proposés ce soir et je donne la parole à M. Nicolas Corpataux.

M. Nicolas Corpataux : l'investissement présenté ce soir concerne une extension du réseau de chauffage à distance de la Rte de l'école à Posieux. Un premier investissement voté en 2006 concernait les immeubles de la Rte de l'école 1 et 3 qui viennent d'être construits et l'immeuble Rte de l'école 5. L'investissement de ce soir concerne l'extension aux immeubles Rte de l'école 9 et 11 ainsi qu'une adaptation des chaufferies existantes de l'école et de la salle de gym. Ces travaux comprennent :

- ◆ la conduite à distance
- ◆ l'augmentation de la puissance de la chaudière d'appoint en remplacement de la chaudière de la salle de gym qui arrive en fin de parcours
- ◆ la pose de 2 compteurs de chaleur pour l'école et la salle de gym ce qui permettra d'avoir une statistique et un relevé exacts des consommations énergétiques qui serviront de base pour la facturation
- ◆ la pose d'un compteur de production d'eau chaude à la salle de gym.

La puissance de la totalité des 4 bâtiments raccordés représente 540 kw. Le nombre de kw/an potentiellement vendable aux 4 immeubles concernés est de 672'000 kw à Fr. 0.15ct/kw. Les propriétaires des immeubles ont signé une convention et ce prix de Fr. 0.15ct est indexé à l'IPC. A ce jour, pour les immeubles déjà raccordés soit Rte de l'école 1 et 3, les taxes représentent

Fr. 60'000.00. Les encaissements de ces produits de vente représentent environ Fr. 100'000.00 par année ce qui permet de prendre en charge la part liée aux immeubles environ Fr. 55'000.00, un amortissement d'installation d'environ Fr. 20'000.00 par année, amortissement qui est également complété par les taxes de raccordement ce qui permet de créer un fond de renouvellement des installations. Ce montant du fond de renouvellement sera plafonné avec la commission financière. Il servira à l'entretien des installations et à leur remplacement éventuel. En conclusion, on peut dire que c'est une excellente opération pour la commune et elle permet également à la corporation forestière du Gibloux de fournir du combustible, les copeaux.

Rapport de la commission financière :

M. Benoît Brühlhart : montant de l'investissement demandé Fr. 95'000.00, encaissement des taxes de raccordement Fr. 45'000.00, montant financé par des capitaux disponibles de Fr. 50'000.00.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 95'000.00 pour cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Andrey Lushnycky, Posieux : nous sommes peut être les seuls voisins de l'école et nous sommes confrontés souvent à l'émanation de fortes fumées, surtout le matin. C'est pour nous une question de confort mais surtout de santé. Est-ce qu'il est possible d'étudier ce problème et de trouver des solutions.

M. Jean-Denis Chavillaz : on peut d'abord examiner le problème d'un point de vue technique avec notre ingénieur chauffagiste, éventuellement des réglages qui peuvent améliorer la chose. La deuxième mesure est de contrôler la qualité des copeaux qui nous sont livrés (secs ou verts). Après ces deux contrôles, on reprendra contact et on vous informera des résultats.

M. Andrey Lushnycky, Posieux : on a l'impression que le nombre d'heures par jour d'utilisation du chauffage a augmenté. Est-ce vrai ? Est-ce que le chauffage est aussi utilisé pour l'eau chaude ?

M. Nicolas Corpataux : oui, le chauffage est utilisé pour l'eau chaude avec des échangeurs. L'utilisation du chauffage a augmenté du fait même que plusieurs immeubles sont raccordés.

M. Jean-Denis Chavillaz : je tiens à préciser que le but premier n'était pas de faire de l'argent avec cette installation mais nous disposions à l'école d'une centrale de chauffe qui était surdimensionnée et elle travaillait dans une zone de rendement relativement faible. Donc notre objectif était de l'utiliser au maximum. De plus, compte tenu de l'envolée du prix du mazout, il y a de l'intérêt et c'était pour nous une opportunité de répondre aux préoccupations écologiques du moment.

M. Jean-Pierre Stürnimann, Posieux : une question technique : est-ce qu'avec cette extension, le chauffage tourne à 100% de sa capacité ?

M. Nicolas Corpataux : presque, il reste une toute petite réserve.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'investissement supplémentaire lié à la réalisation de l'extension du chauffage à distance à la route de l'école pour un montant de Fr. 95'000.00, financé par des taxes de raccordement de Fr. 45'000.00 et le prélèvement sur des capitaux disponibles de Fr. 50'000.00 est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavillaz : encore une information sur le plan financier. Le Conseil communal a l'obligation d'établir un plan financier et à chaque budget de le réactualiser. Aujourd'hui, le plan financier va du budget 2009 jusqu'à la projection 2013. Nous devons tenir compte, dans nos calculs, de la progression des charges et des recettes mais aussi des charges supplémentaires financières liées aux investissements. En l'état de nos connaissances en matière d'augmentation des charges, la commune de Hauterive (FR) pourra faire face à ses engagements financiers. Même si le déficit comme en 2012 approche les Fr. 292'000.00 il se situe encore en dessous de la fameuse cote d'alerte de 5% qui rendrait nécessaire une augmentation des impôts. On voit ensuite en 2013, une amorce d'amélioration de Fr. 40'000.00. Il est bien clair qu'il y a différents facteurs que nous ne connaissons pas qui peuvent influencer cette projection, par exemple des décisions au niveau cantonal qui touchent à l'impôt, aux déductions sociales, décisions qui auraient des incidences directes sur les communes, mais nous avons été prudent dans la projection des revenus comme dans celle de l'évolution des charges. En conclusion, parmi les nouveaux investissements qui figurent dans ce plan financier, il y a notamment celui de la construction de 2 nouvelles salles de classe destinées à la 2^{ème} année obligatoire de l'école enfantine qui se feront à Posieux et dont le montant estimé est de Fr. 900'000.00. Le Conseil communal a décidé de répondre à cette obligation pour la rentrée scolaire 2011.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : désignation des membres de la commission de naturalisation

M. Jean-Denis Chavillaz : le 9 mai 2007, le Grand Conseil fribourgeois a adopté la nouvelle loi sur le droit de cité fribourgeois et le Conseil d'Etat a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2008. Comme incidence concrète, les communes ont l'obligation de créer une commission des naturalisations et d'en nommer les membres. Celle-ci est composée de 5 à 11 personnes, lesquelles doivent être choisies parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune et élus par l'assemblée communale ou le conseil général. Jusqu'à présent les tâches de cette commission de naturalisation à savoir la mise en place d'un processus communal de traitement des demandes de naturalisation étaient un processus que le Conseil communal maîtrisait et qui répondait à tout point de vue aux critères de la nouvelle loi. Chaque demandeur en vue de l'obtention d'un droit de cité était entendu par le Conseil communal, selon un processus standard et un préavis du Conseil communal était ensuite présenté à l'assemblée communale. Aujourd'hui, c'est le Conseil communal qui rend les décisions, il n'y aura plus d'acceptation de demande de naturalisation dans les assemblées communales. Il prendra sa décision sur la base d'un rapport et d'un préavis de la commission de naturalisation. Nous vous proposons de nommer une commission de naturalisation de 5 membres (largement suffisante pour traiter une voire 2 demandes par année) composée de 3 membres de l'exécutif communal et 2 membres externes soit de nommer 2 citoyens actifs de la commune. Nous proposons les personnes suivantes : Mme Anne-Claude Savary, MM. Benoît Chenaux et Nicolas Corpataux membres de l'exécutif – Mme Marie-Laure Schneuwly, Ecuwillens et M. Christian Seydoux, Posieux membres représentant les citoyens. Il est bien clair que l'assemblée communale peut faire d'autres propositions.

L'assemblée communale est-elle d'accord d'instaurer une commission de naturalisation de 5 membres composée de 3 membres de l'exécutif et de 2 citoyens ? Le principe est accepté.

Y a-t-il d'autres propositions concernant les membres qui siégeront dans cette commission ?

M. Pierre Ginalski, Posieux : demande que les 2 citoyens se présentent.

M. Jean-Denis Chavillaz : Mme Marie-Laure Schneuwly est excusée ce soir pour raison professionnelle. Elle est domiciliée à Ecuwillens, elle est l'épouse de M. Laurent Schneuwly, elle

a 3 enfants et de formation notaire et c'est la fille de M. Georges Karth, ancien syndic d'Ecuvillens. Spontanément elle a été enchantée de notre proposition.

M. Christian Seydoux, Posieux : je suis domicilié à Posieux, marié, 45 ans, 3 enfants, au niveau professionnel je travaille très souvent avec des étrangers et je suis très intéressé par cette tâche.

M. Pierre Ginalski, Posieux : dans le cas d'une démission, comment fonctionne cette commission ?

M. Jean-Denis Chavillaz : dans un premier temps elle fonctionnerait à 4 membres mais il s'agirait de rapidement repourvoir le poste.

La parole n'est plus demandée

Au vote à main levée, la composition de la commission de naturalisation telle que présentée par le Conseil communal, est acceptée à l'unanimité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

Route de contournement d'Ecuvillens

M. Jean-Denis Chavillaz : si nous n'avions pas eu toute cette neige, nous aurions pu procéder au marquage de la route. A cause de cette météo, nous avons pris un peu de retard et le Conseil communal a décidé qu'il ouvrirait cette route de contournement une fois le marquage réalisé. C'est une question d'assurance et de responsabilité. Nous espérons que nous pourrons l'ouvrir avant la fin de cette année.

Mme Eliane Sudan Siffert, Ecuvillens : juste une question concernant le cheminement piétonnier de la rte des Condémines, il n'est pas déneigé, pourquoi ?

M. Jean-Denis Chavillaz : je pense que nous n'avons pas encore l'habitude. Malheureusement, ce n'est pas prévu parce que ce cheminement n'est pas goudronné, mais nous examinerons les différentes possibilités.

M. Jean-Claude Knopf, Ecuvillens : cette route de contournement, c'est en quelle année que vous pensez l'ouvrir ? Depuis cet été, seuls 3 pékins ont travaillé régulièrement. Je trouve que c'est quand même un peu gros, attendre plus de 6 mois pour la construction d'une route. C'est quand même un monde. Il faut leur coller des indemnités s'ils ne sont pas capables de tenir des délais et c'est à vous d'imposer vos exigences. Si vous avez une entreprise, vous la faites fonctionner. C'est un scandale.

M. Jean-Denis Chavillaz : je dois tout de suite contredire les propos de M. Knopf. Le travail de l'entreprise en question a toujours été exécuté à l'entière satisfaction du Conseil communal, le suivi était parfait. Maintenant, une route d'une telle envergure n'est pas un chemin sur lequel on met un peu de gravier et l'on est satisfait. Il y a d'énormes infrastructures à réaliser et surtout, ce qui a pris beaucoup de temps, ce sont les travaux annexes en limite des propriétés privées. Ensuite, par rapport à la planification de l'ingénieur, si ce n'est le retard actuel dû à la météo mais à peine 2 semaines, nous sommes parfaitement dans le tir de la planification initiale. Donc, je ne suis pas du tout d'accord avec l'interprétation de M. Knopf.

M. Jean-Claude Knopf, Ecuvillens : on ne fait pas une route avec 3 ouvriers, quand même.

M. Jean-Denis Chavillaz : je répète, l'entreprise a parfaitement respecté le planning et ses engagements. Nous sommes très contents et nous n'avons eu aucun problème particulier.

Mme Alphonsine Zay, Ecuvillens : est-ce que le dernier tapis est déjà posé ?

M. Jean-Denis Chavillaz : très bonne question, le dernier tapis n'est pas encore posé. Il y a un marquage provisoire qui sera effectué parce qu'il faut compter une année au minimum pour découvrir certain point faible de la route qu'on pourrait corriger avant de poser le tapis définitif. Pour information, il est prévu d'organiser une inauguration mais nous attendons que la saison soit plus clémente, en principe dans le courant du printemps 2009.

Mme Eliane Sudan Siffert, Ecuwillens : concernant l'éclairage qui éclaire plus notre maison que la route, serait-il possible de diriger les lumières vers la route avec par exemple un cache ?

M. Joseph Gummy : j'en ai discuté avec M. Haeni du Groupe E. Il y a des solutions mais nous devons regarder au niveau sécuritaire de ne pas trop diminuer l'éclairage. Nous examinerons cette question avec notre ingénieur.

M. François Noël, Ecuwillens : à partir de quand les mesures d'accompagnement seront opérationnelles ?

M. Jean-Denis Chavillaz : il est prévu que dans le courant du printemps 2009, dès que les conditions météo le permettent, d'attaquer la phase 2, soit les mesures de modération de trafic. Dans la foulée, dès que nous serons en possession des autorisations cantonales, nous continuerons avec les travaux pour les zones de 30 km/h. Mais ce sont bien deux dossiers différents.

Nouvelle salle communale à Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavillaz : elle n'est toujours pas commencée mais nous ne désespérons pas. Nous étudions avec l'ingénieur une variante qui permettrait de déplacer la centrale de chauffe dans le bâtiment communal, modification qui paraît possible. Ensuite, il s'agira de négocier avec les propriétaires concernés, les dérogations nécessaires.

Mme Alphonsine Zay, Ecuwillens : au mois d'avril lors de la dernière assemblée communale, le point 4 avait été supprimé. Il s'agissait de l'acquisition du terrain Achermann pour la construction de places de parc. Qu'en est-il de ce dossier ?

M. Jean-Denis Chavillaz : il s'agit de l'ancien terrain de l'usine de sablage et métallisation. C'est effectivement un point qui avait été annulé de l'ordre du jour. Le Conseil communal a fait une offre de Fr. 50'000.00 à la fiduciaire Jordan qui gère ce dossier pour le compte du crédit suisse qui est propriétaire du terrain en question. Cette offre est restée sans suite et pour l'instant, c'est le statu quo.

Mme Alphonsine Zay, Ecuwillens : ne serait-il pas judicieux d'essayer d'acquérir ce terrain. Je suis très étonnée d'apprendre que le propriétaire est le crédit suisse alors que j'ai toujours cru que c'était l'entreprise de sablage Achermann. Je souhaiterais connaître la quantité de terrain concernée par le montant de l'offre de Fr. 50'000.00 ?

M. Jean-Denis Chavillaz : cette offre est pour l'ensemble de la parcelle environ 3800 m².

Mme Alphonsine Zay, Ecuwillens : vous ne pouvez quand même pas proposer Fr. 50.00 le m² pour ces 3800 m².

M. Jean-Denis Chavillaz : savez-vous combien coûterait la décontamination de ce terrain ? Le Conseil communal s'est heurté à ce problème. Ce site est inscrit comme zone polluée dans le cadastre des sites pollués. En conséquence, il a besoin d'un assainissement. Après étude, le Conseil communal était d'accord de l'assumer, les services de l'Etat applaudissaient, mais pas à n'importe quel prix. L'assainissement étant de l'ordre de Fr. 450'000.00 à 500'000.00, justifiait à nos yeux le prix relativement bas proposé. Je rappelle que le crédit suisse a dû reprendre les hypothèques et est actuellement propriétaire de ce terrain. Si nos conditions avaient été acceptées par le crédit suisse, alors le Conseil communal serait revenu avec ce dossier devant l'assemblée communale. Pour le moment, nous n'avons pas de réponse.

Mme Alphonsine Zay, Ecuwillens : je pense que ce serait quand même l'occasion de profiter de cette occasion. C'est tout de même un terrain qui se prêterait très bien comme parking. Celui-ci serait tout près de cette salle qui malheureusement va se faire. C'est mon opinion personnelle. On doit reconnaître qu'au moment où cette salle se fera, il n'y aura pas assez de places de parc. Je crois que la majorité des citoyens dans cette salle sont convaincus de cet état de fait.

M. Jean-Denis Chavallaz : payer Fr. 500'000.00 pour des places de parc, c'est un peu cher et ce n'était pas l'intention du Conseil communal. Nous voulions l'utiliser, compte tenu de sa situation, pour un certain nombre de places de parc mais également pour construire quelque chose. J'aimerais répondre à la question des places de parc puisque c'est une opposition formulée dans le cadre de la mise à l'enquête du dossier. Les places de parc pour un établissement se calculent en fonction du RCU. Ce règlement communal d'urbanisme ne règle en rien le problème des places de parc pour des situations exceptionnelles. Aujourd'hui, lorsqu'il y a une fête particulière dans le village, il est clair que nous ne disposons pas suffisamment de places de parc. Ce n'est pas pour autant contraire au règlement. Or, si on applique notre règlement, légalement, nous avons assez de places de parc pour cette salle. Dans les faits, s'il suffit d'avoir une confirmation, une première communion ou un enterrement, on sait que nous n'en avons pas assez. Mais ce n'est pas pour ces cas exceptionnels qu'il faut prévoir plus de places de parc. A situation exceptionnelle, solutions exceptionnelles pour les places de parc.

M. Bernard Morel, Ecuwillens : à l'assemblée de décembre 2003, on a voté un montant de Fr. 42'000.00 pour agrandir les places de parc. Ces Fr. 42'000.00 on les a mis à la poubelle ?

M. Jean-Denis Chavallaz : nous avons refait la place derrière le restaurant avec cet argent. En construisant la salle nous devons réorganiser les places de parc. Mais je le répète, réglementairement on a suffisamment de places de parc.

2^{ème} année d'école enfantine

M. Jean-Denis Chavallaz : je vous l'ai annoncé tout à l'heure. Les communes ont l'obligation d'introduire une 2^{ème} année d'école enfantine jusqu'au plus tard 2013. Les communes du Gibloux sont assez pressées de la mettre à disposition et prévoient son introduction en 2010 déjà. Afin de réaliser la construction de deux nouvelles salles à Posieux, nous avons opté pour la rentrée scolaire 2011/2012.

Sables & Grapiers La Tuffière

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est un sujet qui a déjà été abordé lors de notre dernière assemblée communale. Le Conseil communal a eu plusieurs séances avec SGT, dont M. Bertschy est le directeur. De quoi s'agit-il en fait ? Nous avons une gravière qui est autorisée par une autorisation cantonale à exploiter la gravière qui est comblée par des matériaux inertes (DCMI = décharge contrôlée de matériaux inertes). Dans un premier temps, nous devons procéder à une adaptation technique en intégrant cette notion dans notre règlement communal d'urbanisme soit la mise en conformité de la zone. Dans un deuxième temps, nous devons procéder à la mise à l'enquête publique de l'extension de la zone de DCMI, nouvelle cote de restitution. Terme un peu barbare mais imaginez la gravière avec des trous qui sont comblés par des déchets inertes. Le Conseil communal a demandé de ne pas utiliser en DCMI une partie afin de garantir les captages cultures de l'eau situés à cet endroit, 1000 litres/min. qui passent sous la gravière et qui se déversent directement dans la Sarine. Si on ne procède pas à la construction d'une digue qui reprend cette eau et qui serait pompée avant qu'elle ne passe sous la DCMI, cette eau serait alors perdue. Pour permettre la construction de cette digue, SGT va demander d'augmenter ailleurs, le long de la route cantonale, la cote de restitution.

Concrètement, la cote de restitution sera au niveau du terrain naturel d'avant l'exploitation de la gravière. La modification de la zone d'exploitation pour permettre de futurs captages d'eau, augmenter à une place pour compenser une autre place. Les nouveaux captages d'eau canalisés après l'adaptation des zones de protection, on parle ici de 2021 au plus tôt pour pouvoir capter ces eaux qui seraient stopper par la digue et dans les négociations que le Conseil communal a menées avec SGT sachant qu'il y a 650'000 m³ de matériaux inertes qui seraient déposés, il y a une utilisation non pas plus intense de la route par les véhicules mais plus longue. Nous avons donc demandé des compensations soit la prise en charge des montants de l'ordre de Fr. 170'000.00 pour l'amélioration du réseau routier (traversée de Posieux). SGT a accepté nos conditions. Un autre aspect que nous avons également négocié avec SGT, c'est le maintien de son siège social à Hauterive FR. En effet, bon an, mal an, elle paie environ Fr. 35'000.00 d'impôts à la commune. Nous voulions éviter qu'en préavisant favorablement la demande d'extension, elle déplace ensuite sa raison sociale. C'est la raison pour laquelle, nous avons négocié un engagement pour qu'elle maintienne son siège social sur le territoire communal de Hauterive (FR). Le dernier point, c'est que le Conseil communal s'est engagé à organiser une séance d'informations sur le projet à l'intention de nos citoyens. Celle-ci aura lieu probablement dans le courant du mois de janvier. Un ou deux experts seront également invités pour répondre à vos éventuelles questions. Il a beaucoup été question avec SGT de la problématique de la pollution. Rappelez-vous l'affaire des boues du Lötschberg qui a fait couler beaucoup d'encre. Depuis, la Confédération a admis qu'elle avait une certaine responsabilité puisque les boues qui n'auraient pas dû être stockées dans ce site sont malgré tout arrivées jusqu'ici en provenance d'un chantier de la Confédération. L'OFROU a mandaté une entreprise spécialisée pour garantir le suivi des analyses de cette zone. Autrement dit, ces boues du Lötschberg qui sont déposées dans la DDMI de La Tuffière font l'objet de contrôles réguliers par un laboratoire neutre sis en Suisse Allemande qui examine ensuite les résultats. Nous étions impatients de connaître les premiers résultats. Heureusement pour nous, on voit que les analyses effectuées spécialement en aval de la décharge, que ce soit l'ammonium, le nitrite, l'antimoine ou le chrome VI sont très nettement en dessous des normes fixées dans l'Ordonnance des sites pollués du 26.08.1998. C'est état nous rassure un peu et nous n'avons pas à priori à craindre de pollution avec ces 4 éléments qui font et feront l'objet, pendant des années, d'un suivi régulier.

M. Jean-Claude Knopf, Ecuwillens : pendant combien d'années ? L'Etat a dit qu'il paierait les contrôles pendant 5 ans.

M. Jean-Denis Chavillaz : ce n'est pas l'Etat qui paie mais l'Office fédéral des routes.

M. Jean-Claude Knopf, Ecuwillens : je ne veux pas savoir qui paie. Je ne suis pas d'accord sur 5 ans c'est 50 ans au minimum parce que le fameux chrome VI il y en a pour des années pour l'éliminer.

M. Jean-Denis Chavillaz : je rappelle que les traces de chrome VI ne proviennent pas nécessairement des boues du Lötschberg. L'exploitation de la gravière respectivement la fabrication de béton et des ciments utilisés à cet effet peuvent contenir des traces de chrome VI. Les quantités sont faibles et c'est très difficile de prouver que la pollution vient que des boues du Lötschberg.

M. Jean-Claude Knopf, Ecuwillens : est-ce que cette question de pollution va être rediscutée. Il paraît qu'il y a eu une information au pilier communal pour les gens du village mais je trouve que vous auriez pu faire un tout ménage. Tout le monde doit être informé et avant les vacances ce n'est pas correct de votre part. On n'est pas en Chine, ni en URSS mais bien en Suisse. Je sais qu'on est un peu dans une république bananière, mais ce n'est pas une raison pour que les informations ne passent pas.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous sommes persuadés que cette information était nécessaire, simplement il faut savoir qui est responsable des informations. La commune, dans cette affaire, n'a pas été consultée parce qu'elle ne doit pas nécessairement être consultée étant donné que

c'est une entreprise privée qui a accepté ces boues sur la base de certificats qu'on lui a présentés et la commune n'a pas à s'immiscer à ce stade. Ensuite, la commune a donné son accord à la séance d'information organisée par le canton, en l'occurrence le Service de l'environnement qui lui est en charge de ce dossier au niveau cantonal. C'est lui qui doit assumer les problèmes d'analyses dans cette affaire. Maintenant, début juillet, ce n'était pas particulièrement la bonne période mais à leur décharge il voulait cette information avant les vacances pour ne pas traîner jusqu'au mois de septembre.

M. Jean-Claude Knopf, Ecuwillens : vous devez quand même montrer, vous Conseil communal que vous êtes des gens à poigne et ne pas vous laisser faire.

M. Jean-Denis Chavillaz : on ne se laisse pas faire. Nous cherchons des solutions à ce problème mais nous ne cherchons absolument pas la confrontation. La commune a saisi le Service de l'environnement le 11.11.2008 pour lui demander un rapport sur l'évolution de la situation. Le 3.12.2008 nous avons reçu la réponse qui disait entre autre que ces boues du Lötschberg ne quitteront pas les bacs de la DDMI de La Tuffière.

M. Philippe Jacquat, Posieux : vous parlez de plusieurs années mais combien ? et quelles garanties écrites vous avez que des analyses seront effectuées jusque dans les années 2060 ou 2070 ?

M. Jean-Denis Chavillaz : je ne peux malheureusement pas vous dire si cela se termine en 2012 ou en 2015 ou même en 2020. Nous n'avons pas de garantie écrite. On nous a dit oralement que des analyses régulières seraient effectuées et que lorsque les résultats seraient stables, elles seront terminées.

M. Dominique Sprumont, Posieux : vous nous avez dit à la dernière assemblée concernant l'extension de la DDMI que, je cite : « se sont les études qui seront présentées lors de la mise à l'enquête publique qui détermineront notre position ». Aujourd'hui, on voit que le Conseil communal a fait un choix et est en train de négocier en prenant des décisions qui sont assez claires en faveur de cette extension avec des arguments clairement en faveur de cette extension. Par contre, ce que je constate et pour l'ensemble des citoyens il est important d'être transparent, j'ai rencontré M. le Syndic mardi qui m'a expliqué les positions du Conseil communal et comment le Conseil communal est arrivé à sa conclusion. Le Conseil communal m'a expliqué que leur priorité c'était la protection des eaux. C'est la mienne aussi et celle de l'ensemble de la population et je crois que l'on partage ce sentiment. Il est également ressorti de cette discussion qu'apparemment si l'on n'acceptait pas cette proposition d'extension de la DDMI, cela voulait dire que nous perdions les eaux du Graboz. Alors ce n'est pas une grosse nerveuse mais c'est une question assez stressante pour nous et j'ai demandé quelles étaient les bases légales sur lesquelles le Conseil communal se fondait. Il m'a expliqué..... à la Tuffière et la Tuffière comptait sur eux. Alors c'est faux et ce que M. Bertschy a dit à la dernière assemblée communale est faux et je crois qu'il faut le souligner. Je me suis renseigné et ce que je constate, première chose c'est que l'on a à faire à une source de plus de 1000 litres/min. Cela signifie selon la loi sur le domaine public, que cette eau elle est publique et nous appartient et ne peut pas être disposée par la Tuffière selon son bon vouloir. Deuxième chose, on a une législation au niveau fédérale compensée par une législation au niveau cantonal, protection de l'environnement qui sanctionne très clairement la protection des eaux et qui fixe les zones de protection des eaux. J'ai eu la confirmation en parlant avec le SEN que contrairement à ce que M. Bertschy affirmait, on est bien là dans une zone de protection des eaux et qu'en se trouvant dans une situation exceptionnelle, une gravière ne devrait pas s'y trouver mais sauf que la législation est postérieure à la création de cette gravière. Donc il y a une situation de droit acquis mais heureusement pas de définitif. Ce droit acquis n'empêche pas les obligations du point de vue de la Tuffière de respecter la protection des eaux. Troisième élément à souligner, du point de vue du droit privé, la propriété de différents terrains donnait effectivement à la Tuffière le droit d'exploiter mais sur les parcelles 1308 et 1309, il a un droit de source formellement inscrit au Registre Foncier. Le droit privé oblige le propriétaire du fonds à

respecter ce droit de source, à garantir au bénéficiaire la commune, de pouvoir continuer à en jouir le moment venu. J'ai un peu le sentiment que c'est comme si l'on achetait une voiture, qu'on demande un rabais et que le vendeur nous dit : je ne fais pas de rabais mais je vous donne les options mais résultat des courses on apprend que ces options étaient déjà comprises dans le prix du véhicule. Donc on n'a pas obtenu le meilleur prix et cela m'embêterait. J'ai le sentiment que dans ce dossier il y a une série d'informations qui ne sont pas bien partagées. Je reformule ma demande que l'information soit donnée dans le cadre de cette l'assemblée selon l'art. 17 de la Loi sur les communes afin qu'elle puisse exercer ses compétences prévues à l'art. 10 lit. p de la même Loi. J'aimerais, par rapport à ces compétences, je demande formellement que les conditions cadres de la convention qui devrait être signée avec la Tuffière soit soumise à cette assemblée communale, car un certain nombre d'éléments qui concerne cette convention touche directement aux compétences de l'assemblée communale à savoir : les règlements communaux, les impôts, les questions liées aux dépenses, la surveillance d'une manière générale de l'administration de la commune. Sur la base de ces différents éléments, je demande formellement que les conditions cadres de cette convention soient soumises à cette assemblée, respectivement que les informations soient transmises à cette assemblée et non pas à l'extérieur. Je ne suis pas le seul à trouver absolument inacceptable que l'on ait des informations par le biais, au dernier moment et pendant les vacances. De plus, pour cette assemblée communale, il n'y avait rien à ce sujet dans le bulletin et l'on n'a pas eu le temps de se préparer. On nous annonce une information par le biais d'un tout ménage qui nous convoquera, mais lors de cette information il n'y aura pas de procès-verbal.

M. Jean-Denis Chavillaz : je tiens à préciser deux ou trois points qui me semblent importants. D'abord, ni la Préfecture ni le Service des communes sont d'avis que la négociation qu'entreprend un Conseil communal avec un propriétaire privé ou une entreprise n'est à soumettre à l'assemblée communale. Pour que cette question soit parfaitement claire, cette réponse sera mentionnée dans le procès-verbal. Si le Conseil communal négocie avec un privé une affaire, par exemple des échelonnements d'impôts d'entreprise, c'est une convention qui est passée entre le propriétaire en question ou le citoyen en question, il est de la compétence du Conseil communal dans la gestion des affaires de procéder ainsi. La loi ne le précise expressément ni dans les compétences de l'assemblée, ni dans celles du Conseil communal. L'assemblée n'avalise pas les conventions que le Conseil communal a passées sauf dans un cas, lorsqu'il y a des transactions immobilières où le Conseil communal doit soumettre à l'assemblée communale soit une délégation de compétence, soit l'acquisition directement. Sur ce point, nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. En ce qui concerne la séance d'informations, il est clair si l'on relit le procès-verbal de la dernière assemblée, qu'une séance d'informations sera organisée. Par contre, ce qu'il faut savoir aussi dans ce dossier : vous avez une entreprise SGT qui veut déposer une demande d'autorisation de construire, respectivement ici c'est d'agrandir la DCMI. Nous sommes là dans une procédure tout à fait ordinaire d'un particulier ou d'une entreprise qui peut en tout temps déposer un dossier. On ne peut pas, nous Conseil communal le retarder en disant que nous voulons d'abord négocier. Il y a longtemps que nous travaillons sur ce dossier et il faut aussi savoir que le Conseil communal a une crainte. M. Sprumont est passé par-dessus un peu rapidement en disant l'eau c'est du domaine public et il n'y a pas de problème pour récupérer cette eau. Or, ce qui est certain d'après la législation actuelle c'est que de l'eau qui passe sous une DCMI ne peut en aucun cas être captée et utilisée comme eau potable. Donc, en ne faisant pas les travaux de la digue de retenue avant la DCMI pour que l'on puisse récupérer cette eau, on n'aura pas cette eau. Ceci est un arrangement que l'on a passé avec SGT et il construit cette digue pour que plus tard on puisse récupérer cette eau. Si SGT met en pratique, respectivement s'il tient compte de l'autorisation cantonale d'exploiter, elle peut utiliser cette zone pour déposer la DCMI et contrairement à ce que vous pensez, la « flotte » est perdue. C'est de la poudre aux yeux de dire, il n'y a pas de problème, on fera nous une fois que ce sera fini, une zone de protection et l'on captera ces eaux.

M. Dominique Sprumont, Posieux : je crois que l'on a les mêmes contacts, la Préfecture et le service des communes, qui ne m'ont pas donné les mêmes réponses puisqu'il s'agit de différencier si vous achetez une voiture pour les pompiers ou si vous entrez en négociation avec une entreprise dont le cadre d'activité est en altération avec les règlements et avec tout ce qui relève de notre compétence. J'ai bien demandé que les conditions cadres et non pas le détail de vos négociations soient discutées en assemblée et pas ailleurs. Justement, quand vous dites cette eau elle est perdue, cela peut commencer à poser des problèmes sur la validité de la concession actuelle et sur le fait que les conditions actuelles sont respectées. Donc si la question est de sauver les eaux, il faut alors aller jusqu'au bout du dossier et vérifier si les conditions actuelles permettent de les sauver. Il faut jouer carte sur table. Je ne suis pas spécialiste de l'environnement, du droit de la protection des eaux et du droit des communes mais tout le temps que j'ai passé à étudier ce dossier me montre qu'il n'y a pas tellement de point d'interrogation mais qu'il est indispensable qu'avant que n'importe quelle convention soit signée, qu'on reçoive une information juste et objective. Je ne pense pas que le Conseil communal cherche à nous cacher quelque chose mais vous avez prouvé ce soir que sur certains détails vous ne pouvez pas répondre. Je pense que nous citoyens nous devons avoir des informations complètes, par le biais du bulletin communal, afin que nous puissions nous préparer à poser des questions précises et recevoir des réponses précises.

M. Jean-Denis Chavillaz : sur ce point nous sommes d'accord, un besoin d'informer et l'on va informer mais c'est sur la méthode que l'on diverge. Nous maintenons une séance d'information du moment qu'il n'y a pas de décision à prendre, d'ailleurs je ne vois pas qu'elle décision serait à prendre ou peut être de dire que le Conseil communal est opposé au projet mais il n'est même pas sûr que le Conseil communal ait besoin de l'autorisation de l'assemblée. Il y a tout de même certaines compétences du Conseil communal qu'il s'agit de respecter.

M. Patrick Cudré-Mauroux, Ecuwillens : je crois que je vais pouvoir arbitrer votre dilemme juridique, étant avocat et ayant travaillé deux ans au service des communes. Si l'assemblée communale demande au Conseil communal des informations, vous avez un an pour fournir ses informations. Vous devez donc soumettre à l'assemblée communale le principe même d'une soirée d'informations et si elle est acceptée vous devez la passer devant l'assemblée communale. C'est la Loi sur les communes.

M. Jean-Denis Chavillaz : oui, c'est l'art. 17 qui dit : qui parle des divers – après la liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Or nous avons une proposition de M. Sprumont

M. Dominique Sprumont, Posieux : la première est l'information et la deuxième est de soumettre à cette assemblée, les conditions cadres de la convention que vous passerez avec la Tuffière. Ce n'est pas absolument clair, quelle est la limite entre les compétences du Conseil communal et l'assemblée. Je défends que l'assemblée communale, en raison de l'importance de ce dossier, touche à des éléments fondamentaux par rapport à la vie de la commune et qui touche directement à la compétence de l'Etat.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons toujours parlé de séance d'informations. Nous allons en application de l'art. 17 exécuter le mandat que nous avons reçu dans le délai imparti soit une année, d'entente avec la Préfecture, ce délai servira à clarifier la question quant à l'obligation de soumettre ce genre de convention à l'assemblée communale. Cas intéressant aussi bien pour la Préfecture que pour le service des communes et pour nous aussi. On prend acte de cette demande formelle et on se conformera à l'art. 17 de la LCO. Cela n'empêche pas que nous maintenons la séance d'informations, au-delà de la question juridique, lorsque le dossier sera mis à l'enquête, d'informer les citoyens qui le voudront bien sur la portée de ce projet. Et ceci c'est de la compétence du Conseil communal.

M. Dominique Sprumont, Posieux : juridiquement, pour que les choses soient claires, à partir du moment où vous avez reçu ce mandat, la convention que vous signerez avec la Tuffière ou pas, est conditionnée par le passage devant cette assemblée. Si vous ne la

soumettez pas et que l'assemblée a la compétence de l'approuver, votre convention signée avec la Tuffière sera nulle. Ce ne serait pas la première fois qu'une négociation approuvée par le Conseil communal soit refusée par l'assemblée communale et comme cela vous ne serez pas remis en cause.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux, président du Consortium des eaux du Graboz : le but, je le dis encore une fois, est de protéger au maximum l'eau et de combler cette eau en qualité d'eau potable. Maintenant dans la problématique de la signature d'une convention avec le Graboz, il y a des conditions supplémentaires. Elle est en discussion mais n'est pas encore sous toit. Je suis heureux d'entendre M. Sprumont ce soir qui parle des conditions de la protection des eaux parce que jusqu'à maintenant dans les négociations, nous avons entendu que le Graboz, respectivement la commune, on a aucun droit. C'est un peu l'ambiance qui règne avec cette équipe de SGT. Je peux juste vous inviter à ne pas faire trop d'erreur sur ce dossier qui touche à l'eau potable.

M. Jean-Denis Chavallaz : je propose de ne pas prolonger sur ce sujet.

Décharge de La Pila à Posieux

M. Jean-Denis Chavallaz : je vous donne les informations que nous avons reçues de l'Etat sur l'avancée de ce dossier. Je rappelle que le lien que nous avons avec La Pila est que malheureusement cette décharge sauvage se trouve sur notre territoire à Châtillon. La situation aujourd'hui : les investigations par les spécialistes pour connaître l'étendue de la décharge, pour connaître la nature exacte produits et déchets sont terminées. Un rapport complet a été transmis au service de l'environnement. La suite c'est la réalisation d'un projet d'assainissement. Ce projet comporte quelques travaux urgents à entreprendre rapidement prévus au milieu de l'année 2009. Parallèlement à ces travaux urgents, se pose le problème des gens du voyage, voisins immédiat de La Pila. Il a été décidé de déplacer les gens du voyage. Le Conseil communal a été lié à la question pour trouver des solutions. Nous avons passé un accord avec l'Etat en disant : nous ne voyons pas d'inconvénient à déplacer les gens du voyage sur le territoire communal mais à certaines conditions. D'abord, ils resteraient dans le secteur de Châtillon. Les coûts liés au déplacement, infrastructures à réaliser, sont entièrement à la charge du canton. La capacité d'accueil des gens du voyage est la même, sans agrandissement. Ces 3 conditions ont été acceptées par le Conseil d'Etat, pas par écrit encore, mais on connaît la suite du projet puisqu'il nous a été présenté. Le déplacement des gens du voyage, d'entente avec eux, devrait intervenir au milieu de l'année 2009. Ce déplacement, après les mesures d'urgences, doit permettre de procéder à l'assainissement proprement dit du site. Ce qu'il faut savoir aussi c'est qu'avec le déplacement des gens du voyage, l'assainissement du site, une modification du règlement communal d'urbanisme s'avère nécessaire.

M. Jean-Claude Knopf, Ecuwillens : qu'est-ce que cela va coûter à la commune ?

M. Jean-Denis Chavallaz : je l'ai dit tout à l'heure, conditions aucun franc pour la commune, c'est protocolé et le Conseil d'Etat l'a accepté.

M. Michel Cudré-Mauroux : où à Châtillon, seront-ils déplacés ?

M. Jean-Denis Chavallaz : quand vous descendez à Châtillon, il y a à gauche la ferme de l'ECAB. Il y a un chemin qui passe derrière ce bâtiment et qui longe la forêt. En continuant tout droit le long de la forêt, il y a une zone boisée, forêt de compensation pour des constructions. Cette surface plane sera déboisée en prolongation de la ferme de l'ECAB direction est, Fribourg.

La parole n'est plus demandée.

M. Jean-Denis Chavallaz : nous sommes arrivés au terme de cette assemblée et je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir mais aussi de votre fidélité et de la confiance témoignées au Conseil communal tout au long de l'année écoulée.

Celle-ci a été particulièrement riche en activités, vous l'aurez constaté par les différents dossiers traités. Aussi, j'aimerais adresser un merci tout particulier à mes collègues Conseillères et Conseillers communaux qui font un travail remarquable et qui ont un engagement exemplaire. J'associe à ces remerciements l'ensemble du personnel communal et tous les membres des différentes commissions sans qui tout ce travail ne saurait être accompli. Le personnel communal bien sûr déterminant aussi, actuellement le personnel de l'exploitation est sur la brèche et le personnel de l'administration lui aussi a été sur la brèche puisque nous avons changé de système informatique. Nous avons rencontré quelques problèmes ce qui a nécessité le double du travail normal. Je vous rappelle, selon demande de la trésorière, que changement d'informatique, cela signifie également nouveaux bulletins de versement pour les impôts. Certains utilisent encore les anciens et sont rejetés par la poste. Alors veuillez jeter les anciens et demander, cas échéant, des nouveaux bulletins tous beaux, tous neufs à l'administration communale qui vous les fera parvenir sans hésiter.

A la veille des fêtes qui nous attendent, le Conseil communal tient à vous souhaiter un joyeux Noël, une bonne et heureuse année 2009 et une très bonne santé. Merci, bonne soirée et bonne rentrée dans vos foyers.

La séance est levée à 23.30 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Jean-Denis Chavaillaz